

# EXPOSE SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019

## I/ AFFAIRES FINANCIERES

### 1) Participation financière pour des travaux de sécurité à l'église Ste Croix

La paroisse Ste Croix nous sollicite pour des travaux à réaliser obligatoirement pour la sécurité incendie suite au dernier contrôle de l'entreprise chargée de la maintenance. Un bloc de secours dysfonctionne. Un devis de 3 180 € a été établi pour la réalisation de ces travaux de sécurité incendie par l'entreprise Baldensperger. Il est proposé de participer à hauteur de 22 % soit un montant de 700 €. Cette participation sera versée sur présentation de la facture acquittée.

#### *Le Conseil Municipal*

- Considérant que la demande de la paroisse Ste Croix concerne des travaux de sécurité
- Décide de verser une participation de 22 % sur la base du devis présenté et au vu de la facture acquittée.

Point adopté à l'unanimité

### 2) Clôture de la régie de recettes de Police Municipale

La régie de recettes de la Police Municipale assurait la fonction de régie pour le paiement par les contribuables des contraventions routières.

Depuis 2017, la procédure de paiement est totalement dématérialisée et ne passe plus par l'intermédiaire de la ville. Par ailleurs, le régisseur ne fait plus partie des effectifs de la ville.

Au vu de ces éléments, il convient de :

- Clôturer administrativement la régie de recettes de la Police Municipale à compter du 18/11/2019, mettant fin ainsi à l'existence juridique de celle-ci

#### *Le Conseil Municipal*

- Décide la clôture de la régie de recettes de Police Municipale qui n'a plus lieu d'être à compter de ce jour.

Point adopté à l'unanimité

## II/ INTERCOMMUNALITE

### 1) Groupement de commande pour l'étude des sols potentiellement pollués.

L'Eurométropole de Strasbourg lance un nouvel appel d'offre pour les études des sols potentiellement pollués qui devrait aboutir en avril 2020. Il est proposé aux communes de s'y associer et de constituer un groupement de commande.

Ce groupement de commandes est constitué de 2 lots :

- le premier lot consiste à l'ingénierie des sites et sols pollués et aux analyses (Eaux, Sols, Air, Sol et Air ambiant, Sédiments, Légumes)
- le second lot quant à lui concerne l'expertise technique et juridique

Nous proposons de nous y associer, afin de pouvoir, si besoin, bénéficier des conditions mutualisées de ce groupement de commande. L'enveloppe annoncée pour Lingolsheim se situerait au minimum à 0€ et au maximum à 40 000 €.

### ***Le Conseil Municipal***

- conformément à l'article L2113-6 du Code de la Commande Publique,
- considérant le recours à un groupement de commandes comme mode de collaboration entre entités publiques et de mutualisation des achats,
  - Approuve l'adhésion à la convention de groupement de commande pour l'étude des sols potentiellement pollués
  - Charge M. le Maire ou son représentant de signer la convention de groupement de commande ainsi que tous les actes ou documents se rapportant au projet et nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **Point adopté à l'unanimité**

#### **2) Rapports annuels 2018 des déchets et de l'eau et l'assainissement**

Conformément à l'article 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Eurométropole doit présenter chaque année à son assemblée délibérante un rapport annuel :

- sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,
- sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ces rapports sont également présentés aux assemblées délibérantes de chaque commune de l'Eurométropole de Strasbourg.

Ces rapports sont consultables sur le site internet de l'Eurométropole à l'adresse suivante :

- Pour l'eau et l'assainissement c'est ici dans la rubrique en bas « documents utiles » : <https://www.strasbourg.eu/gestion-eau-assainissement-territoire-eurometropole>
- Pour les déchets c'est ici dans la rubrique en bas « documents utiles » : <https://www.strasbourg.eu/collecte-des-dechets>
- Une synthèse est jointe à la présente.

### ***Le Conseil Municipal***

- prend acte des rapports annuels 2018 portant sur :
  - o le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,
  - o le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

### **Point adopté à l'unanimité**

## **III/ AFFAIRES DU PERSONNEL**

### **1) Contrat de prévoyance et participation employeur**

La ville et le CCAS de LINGOLSHEIM se sont joints à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation pour le risque prévoyance à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La ville et le CCAS de LINGOLSHEIM ont ainsi donné mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec le prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance.

## **DE NOUVELLES GARANTIES**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le contrat groupe sera renouvelé avec de nouvelles garanties, à savoir **95% du salaire assuré** (traitement de base + NBI).

### ***Le Conseil Municipal***

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU le Code de la sécurité sociale,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses article 25 et 88-2 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 02 juillet 2019 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance en retenant comme prestataire le groupement IPSEC et COLLECTEAM ;

VU l'avis du Comité Technique de la Commune et du CCAS de LINGOLSHEIM en date du 18 novembre 2019 ;

**1. DECIDE D'ADHERER** à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque PREVOYANCE couvrant sur les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**2. DECIDE D'ACCORDER** sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque PREVOYANCE.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

**Le montant unitaire de participation par agent sera de 30 euros mensuels, dans la limite de la cotisation réellement due à l'organisme de prévoyance si celle-ci est inférieure à ce montant.**

**3. CHOISIT** de retenir l'assiette de cotisation de base comprenant le traitement indiciaire brut et la NBI

**4. PREND ACTE** que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation PREVOYANCE demande une participation financière aux collectivités adhérentes de 0,02 % pour la convention de participation prévoyance.

Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.

Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

**5. AUTORISE le Maire** à signer les actes d'adhésion à la convention de participation mutualisée prévoyance et tout acte en découlant.

**Point adopté à l'unanimité**

#### **IV/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020**

Note d'exposé jointe à la présente